

**STRATEGIE D'ELABORATION DU PLAN
D'AMENAGEMENT DU PARC NATIONAL DE
BOUMBA-BEK ET DE NKI ET LEURS ZONES
PERIPHERIQUES**
Période d'exécution : 2009 - 2013

DRAFT

MISE A JOUR JANVIER 2009

STRATEGIE D'ELABORATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DU PARC NATIONAL DE BOUMBA-BEK ET DE NKI ET LEURS ZONES PERIPHERIQUES	1
Introduction.....	3
I. Identification et définition des rôles de l'équipe de planification	6
1. Planning Team	6
2. Additional staff/expertise to be hired/contracted:.....	7
II. Rassemblement d'informations/données.....	8
Recherche des données complémentaires.....	9
III. Création d'une stratégie de participation faisant intervenir le public	9
IV. Création d'une stratégie pour la reconnaissance officiel du plan	9
La reconnaissance officielle du plan requiert l'organisation de 3 ateliers ci-après, regroupant les représentants de différents groupes d'acteurs :.....	9
V. Création d'une vision et objectifs pour la zone et les micro-zone	10
VI. Micro-Zones	10
VII. Implementation Plan for Macro Zone Planning Process.....	10
VIII. Strategy to create a Monitoring Plan.....	10
IX. Planning process and implementation	11

Introduction

Les forêts tropicales humides sont parmi les plus riches écosystèmes de la terre, mais en même temps représentent les biomes les plus menacés qui sont détruits à un rythme effréné. Beaucoup de raisons militent en faveur de la conservation des forêts tropicales humides, notamment les multiples rôles joués dans la vie de l'Homme comme la régulation climatique, la protection des sols, la régulation des régimes hydriques, la protection du matériel génétique, le développement économique et social de l'humanité toute entière.

Les expériences du passé nous ont montré que la conservation des ressources naturelles doit être planifiée en avance. C'est ainsi qu'est né le concept de plan d'aménagement des aires de conservation. Au Cameroun, pour garantir une meilleure conservation et gestion du patrimoine forestier, la loi forestière N°94/01 du 20 janvier 1994 institua le principe de la constitution d'un Domaine Forestier Permanent soumis à l'exigence de l'aménagement de toutes ses composantes, parmi lesquelles figurent des aires protégées représentatives de la biodiversité nationale. En ce qui concerne les aires protégées, le décret n° 95/466/PM du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la faune précise qu'un plan d'aménagement est : « *Un document technique élaboré par l'Administration chargée de la faune ou toute personne physique ou morale commise par elle, qui fixe dans le temps et dans l'espace la nature et le programme des travaux et études à réaliser* ». Ce document constitue donc pour les gestionnaires des aires protégées, un guide qui planifie et oriente l'ensemble des stratégies à mettre en oeuvre. Mais cette planification se fait le plus souvent loin des sites de conservation, sans implication des communautés locales et autres acteurs impliqués, et sans tenir compte du rôle que devraient jouer ces aires protégées dans le développement local.

La création du Parc National de Boumba-Bek, par Décret N°2005/ 3284/PM du 06 octobre 2005 fait partie des actions entreprises par le Cameroun en vue du respect de ses engagements internationaux en faveur de la conservation de la biodiversité. Son classement résulte d'un processus de consultation participative qui a conduit à la création dans sa périphérie d'un réseau de zones de chasse (ZIC et ZICGC) et à l'instauration dans la région du principe d'une gestion intégrée des espaces forestiers (superposition des ZIC et ZICGC aux UFA). A ce titre, le présent plan d'aménagement doit répondre d'une part aux exigences réglementaires, et d'autre part c'est un outil de planification concourant à atteindre les objectifs de conservation et de développement durable au niveau local, national et international.

L'élaboration du présent plan d'aménagement va subir une approche participative avec l'implication des différents acteurs exploitants les ressources naturelles du PNBB et de sa zone périphérique. Ce document doit être basée sur l'analyse des principaux acquis des actions antérieures, la consolidation des résultats de cette analyse, la planification des actions futures à l'occasion de différents ateliers, et enfin à la validation du plan d'actions retenues à différents niveaux (locales, MINFOF, inter-ministérielles) .

Le présent Plan d'aménagement va s'articuler autour de cinq points dont :

- La présentation du contexte institutionnel ;
- La présentation du Parc et de sa périphérie ;
- L'analyse des contraintes et des opportunités d'aménagement ;
- La présentation des mesures d'aménagement ;
- L'analyse des mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan opérationnel et du plan de financement quinquennal.

Le Parc National de Boumba-Bek (PNBB) est situé entre les latitudes Nord de 2°08' à 2°58' et les longitudes Est de 14°43' à 15°16'. Il couvre une superficie d'environ 2388.255 ha. Au point de vue de l'organisation administrative, il est situé dans la Région de l'Est, à cheval entre les arrondissements de Moloundou et de Yokadouma dans le Département de Boumba et Ngoko et classé dans l'arrondissement de Moloundou. Ses limites sont décrites dans l'acte de création présenté en annexe 2.

4

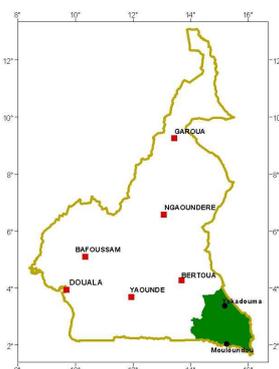


Figure 1 : Localisation du Parc National de Boumba-Bek par rapport au domaine forestier de la région du Sud-Est Cameroun.

I. Identification et définition des rôles de l'équipe de planification

Une équipe est constituée pour animer l'ensemble du processus d'élaboration du plan d'aménagement en assurant une mise à niveau informationnelle permanente de toutes les parties concernées, en tenant le secrétariat des principales réunions et d'autres échanges moins formels et la mise au point des différentes moutures du document d'aménagement.

1. Planning Team

Planning Team		
Organization/Agency (NGOs, government agencies, etc.)	Name	Roles and Responsibilities
MINFOF	Conservateur	Coordonner les activités liées au processus du plan d'aménagement ; informer les populations sur le bien fondé de la création du parc, présenter leurs droits et leurs obligations. Il doit veiller au respect des engagements de toutes les parties prenantes
WWF	Les représentants	Assistance technique, présenter les résultats de toutes les études qui ont été faites et prodiguer des orientations sur la stratégie de conservation
GTZ	Représentant	Assistance technique, présenter les résultats de toutes les études qui ont été faites. et prodiguer des orientations sur la stratégie de conservation
CED/FFP	Représentant	Assistance technique, présenter les résultats des les études sur les espaces ressources Baka et prodiguer des orientations sur la stratégie de prise en compte des intérêts des peuples autoctones Baka
ONGs Locales	Les représentants	Information, Sensibilisation / Education des communautés .Information des autorités et les autres acteurs impliqués dans le processus. Présenter les résultats des études. Contribution dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de conservation
Administration Territoriale et Décentralisation	Sous/Préfet	Présenter la vision globale du gouvernement, Supervision générale du processus, Informer et Sensibiliser toutes les parties prenantes en fin faire

		appliquer les textes en vigueur
Leaders d'opinion	Les représentants	Informé et sensibiliser toutes les parties prenantes
MINDAF	Le délégué	Informé les populations et les autres acteurs sur la politique domaniale et foncière
PARLEMENTAIRES	Député	Informé et sensibiliser les parties prenantes. Participer à l'élaboration et faire le suivi de la mise en œuvre de la stratégie
MUNICIPALITES	Maires et conseillers	Informé et sensibiliser les populations, Participer à l'élaboration et faire le suivi de la mise en œuvre de la stratégie
MINPROFF	Le délégué	Informé et sensibiliser le genre féminin et défendre les droits des femmes
MINAS	Le délégué	Informé et sensibiliser les couches vulnérables et les populations autochtones et défendre les droits des populations autochtones(Baka)

2. Additional staff/expertise to be hired/contracted:

Consultants pour la facilitation de l'organisation des réunions de validation

II. Rassemblement d'informations/données

Sur la base d'une compilation des résultats des études scientifiques, des rapports d'activités, des comptes-rendus des missions d'expertise (rapport d'évaluation, etc.) les membres de l'équipe de facilitation réuniront en une première mouture (*Draft 1*) contenant les éléments de la description générale et d'un diagnostic de départ de la situation de chaque parc et de sa zone tampon. Le cadre conceptuel et les outils méthodologiques de la planification suivant l'approche du cadre logique pourraient être utilisés pour ce travail (analyse des problèmes, des concernés, des objectifs, des stratégies alternatives, etc.). Par ailleurs cette équipe devra faire ressortir les informations complémentaires à rechercher.

Data/Information			
Type	Responsible	Completed (Y/N)	Location of Data
LS boundaries	WWF et GTZ	Yes	Jengi projet
Macrozone boundaries	WWF et GTZ	YES	Jengi projet
Microzone boundaries	WWF et GTZ	YES	Jengi projet
Physical features (topography, water courses, etc.)	WWF et GTZ	YES	Jengi projet
Satellite imagery compiled	WWF		
Ecological Data			
Key wildlife resources mapped	WWF	YES	Jengi projet
Wildlife corridors mapped	WWF	YES	Jengi projet
Rare or underrepresented resources mapped	WWF	YES	Jengi projet
Other key resources identified and mapped	WWF	YES	Jengi projet
Socio-economic			
Villages mapped	WWF et GTZ	YES	Jengi projet
Roads	WWF et GTZ	YES	Jengi projet
Transport routes	WWF et GTZ	YES	Jengi projet
Agricultural activities mapped	WWF et GTZ	YES	Jengi projet
Hunting/Fishing areas mapped	WWF et GTZ	YES	Jengi projet/CED-FPP,
Economically desirable sites mapped (desirable timber areas, mineral deposits, etc.)	WWF et GTZ	NON	non
Stakeholders			
Stakeholders identified	WWF et GTZ	YES	Jengi projet
Management capacity assessed	WWF et GTZ	YES	Jengi projet

Recherche des données complémentaires

Afin d'affiner la première mouture proposée, un diagnostic rapide devra permettre de collecter les données complémentaires. Il s'agit des informations devant permettre d'améliorer la stratégie d'aménagement proposée. Un accent particulier sera porté sur :

- L'évaluation et la prise en compte des dispositions relatives à la problématique du droit d'usage des peuples indigènes Baka dans les parcs.
- L'analyse de la prise en compte des aspects transfrontaliers

III. Création d'une stratégie de participation faisant intervenir le public

Les résultats de la collecte des données complémentaires seront mis en cohérence avec la première mouture pour produire une deuxième (*Draft 2*). Un effort sera fait pour que cette deuxième mouture soit diffusée pour commentaire dans des délais raisonnables aux principales parties concernées, dans le cadre de la préparation des différents ateliers de négociation. Par la suite le processus d'élaboration de chacun des plans d'aménagement passera tour à tour par des ateliers ci-après :

- (1) Organiser des réunions de consultations dans les villages pour recueillir les avis des communautés locales (Bantous et Bakas) par rapport aux options d'aménagement.
- (2) Organiser au niveau départemental (dans la Boumba & Ngoko pour le PNBB, dans la Boumba & Ngoko et le Haut-Nyong pour le PNNK) avec tous les acteurs locaux (populations locales, organisations communautaires, collectivités publiques, administrations locales, exploitants forestiers et guides de chasse), en vue notamment :
 - De discuter la problématique et les mesures d'aménagement proposées,
 - De recueillir les préoccupations des acteurs par rapport au plan
 - De faciliter l'appropriation des mesures d'aménagement du PNBB par ces derniers ;

IV. Création d'une stratégie pour la reconnaissance officiel du plan

La reconnaissance officielle du plan requiert l'organisation de 3 ateliers ci-après, regroupant les représentants de différents groupes d'acteurs :

- (1) Organiser un atelier de pré-validation interne au MINFOF pour s'assurer de la cohérence du document proposé à la politique nationale de conservation et de gestion durable des ressources naturelles, et intégrer s'il y a lieu les manquements observés ;

- (2) Organiser un atelier de pré-validation au niveau provincial pour recueillir les dernières préoccupations des autres administrations locales, et de s'assurer que le plan d'aménagement proposé est en cohérence avec les orientations de la politique de développement locale ;
- (3) Organiser un atelier de validation interministérielle au niveau national pour recueillir les préoccupations des autres administrations quant à la logique d'aménagement proposée, et rechercher la cohérence avec les différentes politiques sectorielles du gouvernement.

Au terme des différents ateliers, les drafts successifs intégrant les recommandations devront être élaborés. Le document final devra être produit au terme de l'atelier national et déposé au MINFOF pour signature de l'arrêté rendant exécutoire le plan.

V. Création d'une vision et objectifs pour la zone et les micro-zone

Les principaux objectifs des 2 parcs nationaux sont contenus dans leurs actes de création. Tout au long du processus de consultation, les différents groupes d'acteurs vont se prononcer quant à leur vision et objectifs pour l'aménagement de ces aires protégées. Les différents points de vue vont être consolidés par l'équipe de facilitation pour formuler la vision et les objectifs d'aménagement. Ces éléments vont par la suite être validés lors des différents ateliers de pré validation.

VI. Micro-Zones

Les études sur l'identification des espaces ressources coutumières des populations locales (Bantous et Baka) vont être conduites. Il en est de même des études bioécologiques. L'analyse spatiale des résultats obtenus va permettre d'identifier les spécificités de chaque secteur des parcs. A partir de ces spécificités les objectifs vont être assignés à chaque espace ainsi que les modes de gestion des ressources ; Ce qui contribuera à produire une carte de micro zonage.

VII. Implementation Plan for Macro Zone Planning Process

VIII. Strategy to create a Monitoring Plan

L'équipe de facilitation maintiendra un contact avec les principales parties et les spécialistes tout au long d'un processus de génération des activités d'aménagement au vu des objectifs d'aménagement retenus. Il peut être nécessaire à cette phase de négocier avec certaines parties prenantes, principalement celles localisées dans la zone tampon, des plans d'activités conjoints. Cette négociation portera entre autres points sur la mise en œuvre et le suivi l'accompagnement

de l'exploitation des UFA, des ZICGC et des ZIC dans le sens d'un aménagement intégré avec la conservation du parc et la définition

Avec l'expertise d'un consultant, les membres de l'équipe de facilitation proposeront des programmes d'aménagement cohérent sur le double plan institutionnel et financier. Chaque programme d'aménagement devra être organisé comme un projet pouvant être soumis en l'état à un bailleur de fonds ou référé à une source d'autofinancement précise (recettes de la chasse sportive, recettes du tourisme de vision, etc.).

En considérant les résultats des études et des tractations au sujet de l'identification des activités d'aménagement, de la définition de leurs structures d'exécution et de suivi, ainsi que de leurs mécanismes de financement, les membres de l'équipe de facilitation prépareront le plan de financement qui devra être annexe au document principal pour approbation

IX. Planning process and implementation

Elements of the SD	Percentage realized
Planning Team	75%
Information/Data Collection	90 %
Creation of a Public Participation Strategy	75 %
Creation of Strategy for the Formal Recognition of the Plan	25%
Strategy for Identifying Vision and Objectives	50 %
Micro-zones	50 %
Implementation Plan	<u>25 %</u>
Creation of a Monitoring Plan	25 %